

SOMMAIRE

- **21 janvier : mobilisation et grève dans les services publics**
- **France Télévision : la CGT propose une grève unitaire le 21 janvier**
- **Suicide au Technocentre : Renault fait appel de sa condamnation**
- **Météo France : grève dans plusieurs centres départementaux de l'Ouest**
- **Sanofi-Aventis : manifestation pour les salaires et l'emploi à Paris**
- **BASF France : rassemblement contre les suppressions d'emplois**
- **Salaires et emploi : négociations tendues à la Sécu**
- **Sofia Antipolis : manifestation à la clôture des États généraux de l'industrie**
- **SNCF : la CGT propose une grève unitaire le 3 février**
- **Banques françaises : 1 milliard d'euros pour les traders en 2010**
- **Portage salarial : la Cour de cassation définit les règles d'indemnisation**
- **Temps de travail : la France encore au-dessus de la moyenne**
- **Fonction publique territoriale : portraits types**
- **En librairie depuis le 14 janvier : « Pour en finir avec le Wall Street management »**
- **Retraites : l'UGICT-CGT organise un stage pour les militants**
- **Solidarité : urgence Haïti**

ÉDITO

RETRAITE ET PÉNIBILITÉ : LE DOUBLE LANGAGE DU GOUVERNEMENT



S'il n'est pas encore possible de dire quel sera le calendrier du chantier des retraites en 2010, on peut déjà cependant prédire qu'il ne sera pas une partie de plaisir.

En effet, François Fillon a donné le ton et une première date : « *Le Conseil d'Orientation des Retraites nous présentera ses prévisions financières en avril. Nous connaissons tous les instruments qui sont à notre disposition : les cotisations, la durée légale d'activité, l'âge de départ à la retraite*, a déclaré le Premier ministre lors de ses vœux à la presse. *Au regard des évolutions de notre démographie, personne ne doit s'attendre à des décisions faciles pour assurer la pérennité de nos régimes de retraites. Nous les assumerons* ».

Quant au ministre du Travail, Xavier Darcos, il a précisé mardi lors d'un débat au Sénat qu'il n'y avait pas « *d'autre solution que de travailler plus longtemps* » pour assurer le financement des retraites. Et le même Xavier Darcos s'ap-

prête à réitérer le « *coup de la pénibilité* ». En effet, bien conscient que l'opinion est très sensible à ce que la pénibilité du travail soit enfin reconnue pour justifier un départ anticipé à la retraite, le gouvernement entend monnayer cette reconnaissance contre l'acceptation de sa réforme. Cela, alors que les négociations sur le sujet sont restées dans l'impasse à cause du Medef, conforté dans son attitude par la non ingérence du gouvernement dans ces négociations. Mais qu'en est-il au juste des intentions réelles du gouvernement ? On peut se poser la question puisque dans le même temps, Roselyne Bachelot s'appête précisément à supprimer la reconnaissance de la pénibilité pour les infirmières des hôpitaux publics en les alignant sur le régime général. En échange de la reconnaissance de leur formation au niveau bac + 3, qui va leur permettre de passer en catégorie A de la Fonction publique et d'améliorer (mais pas de façon spectaculaire) leur rémunération, les infirmières vont perdre le bénéfice de la possibilité de départ en retraite anticipée à 55 ans. Pourtant, tout justifie le maintien de ce dispositif : travail de nuit, travail posté, port des patients, produits toxiques, pénurie organisée de personnels, charge émotionnelle (souffrance, mort), responsabilités... « *Un cinquième des infirmières et un tiers des aides soignantes partent en invalidité avant l'âge de 55 ans*, rappellent la CGT et sa fédération de la Santé et de l'Action sociale dans un communiqué du 14 janvier. *Ce n'est que justice sociale de maintenir la reconnaissance de la pénibilité dans ce secteur, de l'élargir aux salariés de la santé privée ainsi qu'à tous les salariés qui travaillent dans les mêmes conditions et dont l'espérance de vie moyenne est amputée de plusieurs années* ».

21 janvier : mobilisation et grève dans les services publics



Dans la fonction publique, les organisations CGT (Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires, fédération de l'enseignement de la recherche et de la culture, fédération nationale des travailleurs de l'État, fédérations des services publics, de l'équipement, des finances), FSU et Solidaires appellent les agents à une journée de grève le 21 janvier, jour de l'examen par le Sénat du projet de réforme territoriale.

Les syndicats veulent également s'opposer à la loi dite de mobilité et des parcours professionnels, votée fin juillet 2009 et qui remet en cause, de fait, la garantie de l'emploi pour l'ensemble des fonctionnaires.

Les trois fédérations de la fonction publique CGT, FSU et Sud exigent ainsi dans leur préavis : le retrait des projets actuels de réforme territoriale et de suppression de la taxe professionnelle ; le maintien et le ren-

forcement des garanties statutaires pour assurer aux citoyens un service public égalitaire, ce qui passe notamment par l'abrogation de la loi dite de mobilité ; un vaste débat citoyen, avec les personnels et les usagers sur l'organisation des missions publiques en préalable à toute réforme ; une refonte de la fiscalité locale permettant le financement pérenne des missions et de l'emploi et la résorption des inégalités de ressources entre collectivités ; le rattrapage des pertes de salaire et l'augmentation significative de la valeur du point d'indice ; une loi de titularisation pour les près de 30 % d'agents non titulaires de la Fonction publique territoriale.

Au moins 38 manifestations auront lieu en France le 21 janvier.

France Télévision : la CGT propose une grève unitaire le 21 janvier

Plus de 400 salariés ont participé mardi 12 janvier à une assemblée générale organisée par les deux syndicats SNJ-CGT (journalistes) et SNRT-CGT (techniciens) au siège de France télévisions. L'ensemble des syndicats avait répondu à l'invitation.

A cette occasion, la CGT a proposé aux autres syndicats de déposer une préavis de grève « *coup de semonce* » à la direction le 21 janvier, jour de la mobilisation intersyndicale pour la défense des services publics et de la négociation de la Convention collective.

Elle entend peser sur le cours de ces négociations pour obtenir, notamment : le maintien de tous les acquis en reprenant le mieux disant de chaque convention et des accords d'entreprises existants ; le maintien des acquis en matière de durée du travail (refus du forfait jour). Quant à ce qui touche à la réorganisation du groupe France Télévision, la CGT revendique par exemple : le développement des programmes régionaux et leur fabrication en interne ; l'autonomie des antennes de proximité et des chaînes de plein exercice pour les tés pays dans les outre-mers ; le remplacement des postes laissés vacants par les départs en retraite par requalification des CDD, en particulier dans les fonctions administratives.



Suicide au Technocentre : Renault fait appel de sa condamnation



L'indignité n'a pas de limites : le groupe automobile reconnu coupable de « *faute inexcusable* » en décembre dernier dans le suicide d'un ingénieur en 2006, a fait appel de la décision rendue par le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale (TASS) de Nanterre.

L'appel sera examiné par la Cour d'appel de Versailles, à une date pour l'instant indéterminée.

Météo France : grève dans plusieurs centres départementaux de l'Ouest

A l'appel des syndicats CGT-Météo, SPASMET-Solidaires et FO, une soixantaine de salariés de Météo France étaient en grève mardi, entraînant la fermeture de plusieurs centres départementaux de l'Ouest, afin de protester contre les projets de réorganisation de l'institution.

Ces projets impliquent la suppression programmée, entre 2012 et 2017, d'un centre départemental sur deux dans l'ensemble de la France, soit six centres sur cette zone Ouest.



Sanofi-Aventis : manifestation pour les salaires et l'emploi à Paris

Quelques 800 salariés du groupe pharmaceutique ont manifesté jeudi à Paris à l'appel d'une intersyndicale CFDT-CFTC-CGT-FO pour dénoncer les suppressions d'emplois dans la recherche et revendiquer « un réel partage des profits » via des augmentations salariales.

Confrontés à une restructuration importante dans la recherche/développement (1 000 à 1 200 postes menacés) et les fonctions support (400 volontaires au départ), les syndicats appellent à « un changement de politique sociale ».

BASF France : Rassemblement contre les suppressions d'emplois

Une centaine de salariés de BASF se sont rassemblés le 13 janvier à l'appel d'une intersyndicale (CFDT-CFTC-CFE/CGC-CGT-FO-SUD) devant le siège du groupe chimique en France, à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), pour dénoncer quelque 150 suppressions d'emplois non justifiées. Ainsi, la suppression d'une centaine de postes est en cours dans la filiale Ciba, comprenant la fermeture d'un site de recherche et développement à Ribécourt (Oise), dont le coût de restructuration est lui-même bien supérieur aux économies attendues, d'après le secrétaire CGT du comité central d'entreprise de Ciba France, Jules Schneider. En outre en France, 25 licenciements sont programmés chez BASF France (siège) et une quarantaine chez BASF Agro, sur les sites de Saint-Aubin-lès-Elbeuf (Seine-Maritime) et Gravelines (Nord).



Salaires et emploi : rassemblement contre les suppressions d'emplois

Les fédérations CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC et les syndicats de cadres et agents de direction des différentes caisses de Sécurité sociale ont quitté mardi une réunion avec leurs directions, consacrée au dialogue social, pour manifester leur mécontentement sur les questions de salaires et de charge de travail.

Ils ont voulu signifier leur « *indignation* » après la proposition qui leur a été faite en décembre d'une augmentation de + 0,5 % de la valeur du point au 1^{er} juillet 2010. « *Au moment où les conditions de travail se dégradent fortement dans toutes les branches, où les directions demandent de plus en plus d'efforts au personnel* », ceux-ci étaient « *en droit d'attendre un peu plus de considération* », ont-ils estimé dans une déclaration commune.

Les syndicats ont par ailleurs demandé de mettre fin à la pratique des heures supplémentaires « *qui se multiplient quelquefois de façon obligatoire comme dans les Caisses d'Allocations Familiales* », où le personnel se dit débordé ces derniers mois, du fait notamment de la mise en place du RSA.



Sofia Antipolis : manifestation à la clôture des États généraux de l'industrie



800 personnes ont manifesté « *pour une véritable politique industrielle* », vendredi dans la technopole de Sofia Antipolis (Alpes-Maritimes) où s'achèvent les États généraux de l'industrie en Paca.

« *Nous sommes là pour exiger une véritable politique industrielle, qui soit respectueuse des emplois* », a indiqué à l'AFP Didier Turrini, secrétaire départemental CGT des Alpes-Maritimes. Les États généraux de l'industrie Paca, lancés en novembre, ont été organisés par le préfet de région autour de plusieurs thématiques, comme la microélectronique, l'aéronautique, l'innovation ou l'emploi. Or, des entreprises basées à Sofia Antipolis, comme Wipro, ou sur des sites voisins, comme Texas Instrument à Villeneuve-Loubet, ont annoncé ces derniers mois des licenciements.

SNCF : la CGT propose une grève unitaire le 3 février

La CGT-cheminots a proposé vendredi lors d'une réunion inter-syndicale un appel national à la grève le 3 février pour dénoncer les suppressions d'emplois prévues en 2010 et la diminution de la part de l'Établissement public dans le groupe SNCF.

La CGT appelle aussi les cheminots à se joindre aux manifestations de fonctionnaires organisées en France le 21 janvier notamment pour la défense des services publics.

Alors que le budget 2010 doit être présenté au conseil d'administration le 20 janvier, les syndicats ont dénoncé les premiers éléments faisant état de 1 400 suppressions de postes selon la direction et de 3 600 selon la CGT.



Banques françaises : 1 milliard d'euros pour les traders en 2010

Le Monde dans son édition de samedi, estime que les bonus qui seront versés aux opérateurs de marché de la place financière française devraient s'élever à un milliard d'euros en 2010, affirme, en se fondant sur le montant de la taxe sur les bonus annoncé par la ministre de l'Economie.

Rappelons que cette taxe épargne les 27 500 premiers euros versés. On estime que 80 % des primes versés en France sont supérieures à ce chiffre. Mais ce chiffre ne tient pas compte des bonus versés par les établissements français à l'étranger sur les places financières où ces primes sont plus élevées.



Portage salarial : la Cour de cassation définit les règles d'indemnisation



Alors que les négociations sur le « *portage salarial* » peinent à déboucher sur l'indemnisation chômage en cas de perte d'emploi, un arrêt de la chambre sociale de la Cour de cassation vient éclairer ce sujet d'un nouveau jour.

En effet la cour de cassation a donné raison à la Cour d'appel de Douai qui avait tranché en faveur du versement d'allocations chômage à une salariée de Valor Consultants, une société de portage salarial.

L'Assedic du Pas-de-Calais avait rejeté sa demande d'indemnisation au motif de l'absence de « *lien de subordination* » entre employé et employeur. La cour d'appel avait annulé cette décision. L'Assedic s'était pourvu en cassation.

Pour la Cour de cassation, la Cour d'appel a eu raison de considérer que l'activité professionnelle de la salariée s'exerçait sous le contrôle de la société de portage qui l'employait et que ce contrôle se traduisait par plusieurs éléments : le fait que l'employée adressait régulièrement un compte-rendu d'activité à son entreprise, que cette dernière avait un droit de regard sur les clients et qu'elle pouvait mettre fin au contrat de la salariée si elle n'apportait pas de nouvelles missions.

La cour en a déduit « *l'existence d'un lien de subordination* » entre employeur et employé. Le portage salarial s'est développé à partir du milieu des années 80 sur fond de chômage des cadres. Le salarié « *porté* » négocie ses missions auprès de ses clients et sollicite les services d'une société de portage afin que celle-ci prenne à sa charge le contrat de travail lui garantissant le statut protecteur de salarié. (Source AFP)

Temps de travail : la France encore au-dessus de la moyenne

Alors que le chef de l'État répète à l'envi, comme à Cholet le 6 janvier, que « *le problème de la France est qu'on ne travaille pas assez* », l'Insee montre qu'en 2007, notre pays était au-dessus de la moyenne de six autres pays européens avec une durée annuelle du travail de 1 570 heures, contre 1 555 en moyenne en Allemagne, Italie, Pays-Bas, Espagne, Suède et Royaume-Uni.

La durée du travail a diminué dans « *tous les pays développés depuis 1950* », l'essor du temps partiel jouant, dans la période la plus récente, un rôle clef dans la plupart des pays, parallèlement aux 35 heures en France, selon cette étude publiée aujourd'hui. Celle-ci note également que l'essor du temps partiel, va de pair avec le déclin de l'emploi industriel et l'essor des services.



Fonction publique territoriale : portraits types

Selon «*Panorama statistique des métiers territoriaux*» publié vendredi par le conseil national de la fonction publique territoriale en partenariat avec l'Insee, les agents des collectivités territoriales sont en grande majorité des femmes, aux trois-quarts titulaires, qui travaillent quatre fois sur cinq pour une commune, une quinzaine de métiers regroupent 60 % des effectifs. Dans une soixantaine de métiers, plus de la moitié des agents relèvent de la catégorie A (cadres, médecins territoriaux, psychologues, etc.), contre seulement 8 % pour l'ensemble des agents.



En librairie depuis le 14 janvier : « *Pour en finir avec le Wall Street management* »

Marie-José Kotlicki
Jean-François Bolzinger

POUR EN FINIR AVEC LE WALL STREET MANAGEMENT



Le nouveau management a atteint les limites de son efficacité économique et l'apogée de son inefficacité sociale. Ebranlé par la crise qu'il a lui-même généré, ce Wall Street management a relégué les salariés au rang de variable d'ajustement dans la course aux rendements.

Comment redonner aux salariés leur rôle d'acteurs au cœur de l'entreprise qu'elle soit publique ou privée ? Comment promouvoir la créativité et l'innovation ? Comment inscrire l'activité économique dans la réalité sociale et environnementale ? Comment replacer l'humain au centre du dispositif ?

Tout en analysant les systèmes qui ont engendré la crise financière, économique et sociale, Marie José Kotlicki et Jean-François Bolzinger proposent des repères pour un management alternatif qui conjugue les aspirations des salariés, le travail d'équipe et remet en cause les dogmes actuels : l'économie aux actionnaires, le social aux syndicats et l'environnemental aux associations.

Le management alternatif, dont les auteurs définissent ici les outils, entend s'extraire de l'unique logique de la financiarisation et du court terme aux mains de quelques décisionnaires. Il promeut une dynamique de partage de l'information et de la co-décision qui implique tous les salariés. Un autre management est possible.

Les Editions de l'Atelier, prix : 15 euros.

Retraites : L'UGICT-CGT organise un stage pour les militants

Du 15 au 19 mars, l'UGICT-CGT organise, au centre Benoît-Frachon à Gif-sur-Yvette, un stage sur les retraites, dans un contexte où le gouvernement et le Medef proposent dès cette année une refonte totale du système de retraite, accompagnée du recul à 63 ans et demi puis 67 ans de l'âge d'ouverture du droit à retraite.

Ce stage s'adresse aux militants qui souhaitent s'approprier les propositions de la CGT pour faire échec au démantèlement du système de retraite.

Inscription auprès de Valérie Specq, au 01 48 18 85 06, ou v.specq@ugict.cgt.fr



Solidarité : Urgence Haïti

La CGT avec L'Avenir social lance un appel urgent à la solidarité de ses organisations, de ses adhérents, des salariés envers le peuple d'Haïti, victime d'un terrible tremblement de terre qui a détruit la plus grande partie de Port au Prince, la capitale.

La détresse chronique des Haïtiens est immense : à l'extrême pauvreté, qui affecte 80 % de la population, ayant moins de deux dollars par jour pour vivre, s'ajoutent les destructions dues aux cyclones et inondations de l'an dernier, qui avaient fait un million de sans abris.

La destruction des infrastructures et des activités économiques, que la sortie de l'instabilité politique avait permis de construire ou relancer au prix de grands sacrifices de la population et les pertes en vies humaines ont déjà des conséquences dramatiques pour ce pays, le plus pauvre des Amériques. Face à cette tragédie, Haïti a besoin d'une aide internationale à la hauteur non seulement des besoins humanitaires immédiats, mais aussi pour reconstruire le pays et le sortir de la pauvreté chronique.

La CGT, avec L'Avenir Social comptent sur une réaction rapide et massive à cet appel à la solidarité que nous lançons. Adressez vos dons par chèque à l'ordre de :

« *L'Avenir social-Solidarité Haïti* »,

263 rue de Paris-Case 419 - 93514 Montreuil CEDEX.

75 % de votre don sont déductibles des im pôts, un reçu vous sera adressé.

